



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

Rapport de la COGEFI chargée d'étudier le préavis 01/2024

Demande d'un crédit de CHF 813'550, remboursé à 95%, pour revitaliser les rives de Dorigny

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La COGEFI en charge de l'étude du préavis 01/2024 s'est réunie le mercredi 24 janvier 2024 à 19h30 à la salle des commissions avec la composition suivante :

Présidente : Madame Nadine Reichenthal (ASSE)
Membres : Monsieur Olivier Chabanel (PLR)
Monsieur Michel Racine (SCD)
Madame Carmen Fankhauser (ASSE)
Monsieur Simon Hostettler (PLR)
Rapportrice : Madame Cindy Nussbaumer (Les Vert-e-s)
Excusé : Monsieur Michael Hauschild (ASSE)

La Municipalité est représentée par Madame Corinne Willi.

La séance débute à 19h37.

Mme Willi s'excuse pour les erreurs sur les chiffres figurant dans le préavis 01/2024.

Historique (procuré par Mme Willi) :

En 2019 des chutes d'arbres sénescents récurrents ont rendu nécessaire l'abattage d'une vingtaine d'arbres et de les replanter. Dans la même année, lors d'un contrôle, il a été constaté que les enrochements de la rive montraient des signes d'érosion.

Février 2021 Séance de coordination de l'UNIL EPFL et DGE eau et Biodiv afin de discuter de l'érosion de la rive. A ce moment la DGE Eau signale qu'une planification stratégique de revitalisation des rives est en cours d'établissement.

Avril 2021 validation par la commune de St-Sulpice, Unibat EPFL et canton d'une étude de faisabilité fixant et validant les principes du projet actuel.

Ce projet pilote de revitalisation de rive a été financé jusqu'à présent par le canton (étude préliminaire jusqu'au crédit de construction). Il prend place sur du DP public cantonal. Les renaturations/revitalisations sont subventionnées à 95% par le canton

et la confédération. Le montant maximal estimé pour notre participation communale est de 50'000, correspondant à 1 MIO pour le projet total.

En tant que commune pilote, nous avons bénéficié de toutes les études préliminaires sans avoir à payer quoique ce soit. Les coûts pour la commune ont été ajoutés au budget par M. Raymond.

Discussions :

- Le conseil communal a été informé en séance du 21 juin 2023, puis du 13 décembre 2023 et enfin une communication a été publiée dans le Serpeliou. Le projet est suivi de très près par Mme Willi qui assiste à toutes les séances. Nous sommes dans une certaine urgence car les délais légaux pour les voies de recours rallongent le processus et l'appel d'offres est échu vendredi 26 janvier, l'adjudication étant le 3 février. L'année bissextile dans laquelle nous nous trouvons et donc le niveau très bas du lac permettra de commencer les travaux déjà en mars afin de péjorer le moins possible les promenades.
- Pour la COGEFI, il est très important d'apporter certaines clarifications au conseil communal sur les différents projets car elle pense qu'il y a peut-être confusion. En effet, les travaux sur l'embouchure de la Chamberonne sont totalement indépendants du projet de revitalisation des berges de Dorigny. Le delta de l'embouchure n'aura également aucun impact sur la future Île aux Oiseaux qui sera construite du côté Est de la Chamberonne. Il n'y a également aucune incidence sur un potentiel agrandissement du port des Pierrettes qui se ferait au large et non le long de la rive.
- La commune est le maître d'ouvrage et la direction des travaux sera menée par UNIBAT. Les frais seront avancés par le canton et la commune n'aura rien à déboursier de plus que les 5% prévus.

La séance avec la Municipalité est close à 20h29. Les débats sont clôturés à 21h05.

Voeux

La COGEFI tient à rappeler son vœu d'extraire du budget de fonctionnement les crédits d'investissements. Elle souhaite également que ce projet de revitalisation soit mieux contextualisé sur la base de l'historique, ainsi que du rapport d'aménagement effectué par AquaVision Engineering et ILEX.

Conclusion

La COGEFI au vu des réponses données par la Municipalité, n'a pu que constater que nous devons nous plier aux décisions cantonales. Elle regrette donc que les

40'675.- part des 50'000.- budgétés en tant que frais de fonctionnement (74202 Ouvrage de protection, autres "Parts au Canton et concordats") approuvés le 13 décembre 2023 fasse l'objet de cette demande.

En effet, qu'il soit accepté ou refusé, ce préavis n'a aucun impact sur les dépenses envisagées, ces dernières étant déjà assurées par le budget de fonctionnement. Ce préavis n'a donc pas de sens réel hors celui d'être informatif.

La COGEFI demande à corriger l'erreur de *renaturation* en *revitalisation* au chapitre 6, page 4/5.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu le préavis municipal 01/2024,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à l'unanimité à la Municipalité un crédit de CHF 813'550 (TTC) pour la revitalisation des rives de Dorigny,
- de financer l'investissement total de CHF 813'550 comme suit :
 - CHF 772'875 (TTC) par la subvention cantonale et fédérale
 - CHF 40'675 (TTC) par la Commune de Saint-Sulpice
- de prélever la participation communale sur le budget 2024, 74202 Ouvrage de protection, autres "Parts au canton et concordats" (p.55 du Budget 2024)
- de demander à modifier "renaturation" par "revitalisation" au point 6, p.4/5

Au nom de la COGEFI

La Présidente



Nadine REICHENTHAL

La Rapporteuse



Cindy NUSSBAUMER-PICARD

Saint-Sulpice, le 8 février 2024